

Taxe d'apprentissage : les grandes écoles s'inquiètent pour leurs budgets

C'est un trésor de guerre qui va mécaniquement diminuer dans leurs ressources, craignent les grandes écoles. En cause : la réforme de la taxe d'apprentissage - environ 1,9 milliard d'euros -, dont la collecte peut représenter jusqu'au quart de leur budget et plus généralement de 10 % à 15 % de celui-ci. Désormais, « une baisse de 15 % à 20 % de la collecte par étudiant est envisageable », avance Pierre Aliphat, délégué général de la Confédération des grandes écoles (CGE).

Car, avec la réforme engagée dans le cadre du plan de l'exécutif pour développer la formation en alternance et atteindre 800.000 apprentis en 2015, les règles de répartition de la taxe ont changé au 1^{er} janvier. Ceci, afin d'augmenter la part de la taxe réellement destinée à financer l'apprentissage à tous les niveaux, du CAP aux diplômés de l'enseignement supérieur. La taxe, dont la CGE déplore le nom - « Elle est mal baptisée, elle n'est pas destinée à financer uniquement l'apprentissage, mais aussi les autres formations professionnelles initiales », souligne Pierre Aliphat -, comprend deux parts, l'une appelée le quota, réservée à l'apprentissage, et l'autre le hors quota ou barème. Les entreprises peuvent décider d'affecter à l'établissement d'enseignement de leur choix, y compris à ceux qui ne proposent pas de formation en alternance, une part du barème. Les grandes écoles sont particulièrement en pointe pour capter cette ressource, qui leur permet notamment de contribuer au financement de leur cursus traditionnel. Or, au fil du temps, une partie du barème a été réorientée sur l'apprentissage. Par ailleurs, la chasse à ce trésor de guerre a vu le nombre d'acteurs grandir parallèlement à la montée en puissance des formations en alternance dans l'enseignement supérieur. Et les nouvelles règles de répartition vont aggraver le problème puisqu'elles gèlent le montant en euros du barème au niveau de 2011. Ce qui, mécaniquement, entraînera une perte pour les grandes écoles, le gâteau n'augmentant plus quand les dépenses, elles, continuent de croître. « En vingt ans, sur la collecte du barème dans les grandes écoles privées, le ratio par élève est passé de 3.000 euros à 1.000 euros », constate Pierre Aliphat.



Les grandes écoles estiment qu'elles devront augmenter leurs droits de scolarité.

Propositions en préparation

Parallèlement, avec la crise, les écoles ont aussi du mal à développer encore l'apprentissage, observe-t-il, y compris les historiques tels que l'Essec : « Les entreprises considèrent l'apprentissage comme une pré-embauche et elles ont du mal, en ce moment, à s'engager sur des formations longues. »

« Nous sommes dans une compétition internationale qui nécessite des financements pour obtenir des accréditations exigeantes. Or avec la baisse des ressources de taxe d'apprentissage, les limites du "fundraising" et celle des subventions de l'Etat, nous n'avons pas d'autre choix que de générer des droits de scolarité plus importants », poursuit-il. Devant ce qu'il appelle les difficultés financières de tout l'enseignement supérieur, malgré les efforts du gouvernement, la CGE prépare, pour février, des propositions, dans le cadre de la campagne présidentielle. Elle réfléchit entre autres à un dispositif qui permette de mettre à contribution les anciens diplômés de haut niveau issus des grandes écoles financées par l'Etat. ISABELLE FICEK